
Ordre du jour de l'Assemblée de la bourgeoisie du 16.11.2021

1. Bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 03.02.2021
3. Renouvellement de la Commission de la bourgeoisie pour la nouvelle législature
4. Nomination d'une Commission financière pour la nouvelle législature
5. Nomination d'un Organe de révision de la nouvelle législature
6. Validation du règlement des finances
7. Approbation des comptes 2020
8. Approbation des budgets 2022
9. Divers

1. Bienvenue

M. Eric Chassot, syndic et président de la Commission des Bourgeois, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux participants à cette assemblée.

Il rappelle qu'en raison de la situation sanitaire imposée par le Covid-19, la Bourgeoisie n'a plus siégé en présentiel depuis le 23 septembre 2020. La dernière assemblée s'est faite par correspondance le 03.02.2021. La salle est configurée en conseil général d'où les tables séparées.

Pour cette séance, il nomme le scrutateur suivant : Romain Lambert

Les 1346 Bourgeois ont été invités à cette séance, 48 se sont inscrits et 83 excusés. La majorité est donc de 25 voix.

M. Chassot fait part du tractanda qui ne suscite pas de commentaire et ouvre la séance.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée de la Bourgeoisie du 03.02.2021

Le procès-verbal de l'assemblée en non présentiel du 03.02.2021 est accepté tel rédigé.

DATE : 16.11.2021

3. Renouveau de la Commission de la Bourgeoisie pour la nouvelle législature

Comme à chaque nouvelle législature, les autorités doivent être reconduites. Les membres en place, soit Mme Séverine Bise, M. Léon Borcard et M. Denis Maître ont fait part de leur intérêt à rester dans cette Commission.

Y a-t-il d'autres propositions ? M. Chassot informe qu'une personne s'est annoncée par mail pour se mettre à disposition d'un éventuel poste vacant. Il s'agit de M. Laurent Losey, habitant Estavayer-le-Lac mais il s'excuse pour ce soir.

Lors du vote, la Commission de la Bourgeoisie est reconduite pour la nouvelle législature (2021-2026) par l'assemblée à l'unanimité.

Ils remercient l'assemblée pour la confiance.

4. Nomination d'une Commission financière pour la nouvelle législature

M. Chassot indique que, dans le cadre de la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) et de son ordonnance (OFCo), la Bourgeoisie doit se doter d'une Commission financière constituée de 3 membres bourgeois (hors Commission de la Bourgeoisie). Cette Commission aura comme mission de préavisier le budget et l'organe de révision. Les décisions finales sont toujours du ressort de l'Assemblée générale.

La Commission de la Bourgeoisie a pris contact avec différentes personnes et ces dernières ont été d'accord de faire partie de cette Commission.

Il s'agit de Mme Jocelyne Bise, M. Marc Bonny et M. Romain Lambert.

Y a-t-il d'autres propositions ? M. Chassot informe qu'une personne s'est annoncée par mail pour se mettre à disposition d'un éventuel poste vacant. Il s'agit de M. Laurent Losey, habitant Estavayer-le-Lac mais il s'excuse pour ce soir.

Lors du vote, la Commission financière est nommée pour la durée de la législature (2021-2026) par l'assemblée à l'unanimité.

5. Nomination de l'organe de révision de la nouvelle législature

Comme l'organe de révision de la Commune doit être revu, il est proposé de prendre la même fiduciaire pour la Bourgeoisie et c'est le Conseil général qui la désignera demain soir, lors de sa séance dans cette même salle. Il est demandé de faire confiance au législatif communal et de suivre leur proposition. Une demande de soumission a été faite et aucune fiduciaire staviacoise n'a fait d'offre. Finalement, c'est NBA Audit SA à Villars-sur-Glâne qui a été retenue pour ses compétences.

Cet organe de révision a été validé par la Commission financière de la Commune ainsi que de la Bourgeoisie. La Commission financière provisoire de la Bourgeoisie a également validé à l'unanimité

DATE : 16.11.2021

cette manière de faire et de propose d'accepter le choix de la société NBA Audit SA à Villars-sur-Glâne comme organe de révision des comptes de la Bourgeoisie pour les années 2021 à 2023.

Lors du vote, l'organe de révision est validé par l'assemblée à la majorité et 2 absentions.

6. Validation du règlement des finances

Dans le cadre de la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo) et de son ordonnance (OFCo), la Commune doit se doter d'un règlement des finances (RFin) et par analogie, la Bourgeoisie également.

Il est proposé de prendre le même et de l'adapter à la Bourgeoisie.

Le règlement des finances doit faire l'objet d'un préavis de la Commission financière (CF) de la Bourgeoisie (si la Bourgeoisie ne dispose pas encore d'une CF nommée par l'assemblée, il peut être admis qu'une Commission provisoire temporaire soit nommée par l'organe exécutif de la Bourgeoisie d'ici la prochaine Assemblée ou que la Commission de la Bourgeoisie le fasse).

La Commission financière provisoire a préavisé favorablement ce règlement.

M. Chassot lit le règlement, il ne suscite pas de questions.

Lors du vote, le règlement des finances est validé par l'assemblée à l'unanimité.

7. Approbation des comptes 2020

M. Chassot fait lecture des comptes 2020 avec un total de charges de CHF 135'387.17 pour des produits de CHF 225'240.20 à laissant un excédent de produits de CHF 89'853.03 (au lieu de CHF 82'909.00 au budget) et donne quelques chiffres, le tout étant disponible sur le site internet de la Commune :

15.312.00 Chauffage, eau, électricité : CHF 16'993.55.

15.314.01 Entretien bâtiment de la Rue de la Gare 1 : CHF 22'388.67.

15.318.01 : Assurances : un rabais de prime car la Bourgeoisie a bénéficié de gros rabais d'échelle avec la commune qui a revu toutes ces assurances.

15.318.02 Frais d'administration : CHF 18'000.00 conforme à l'augmentation de la masse salariale communale.

15.330.00 Amortissement immeuble : idem à CHF 55'000.00.

15.352.00 Participation à la corporation de triage : CHF 12'447.00

Au niveau des produits, c'est conforme au budget.

Au bilan, les actifs se montent à CHF 2'986'656.80 et un bénéfice de CHF 89'853.03.

Lors du vote, l'assemblée de la Bourgeoisie accepte les comptes 2020 à l'unanimité.

DATE : 16.11.2021

8. Approbation des budgets 2022

M. Chassot indique que les budgets 2022 sont présentés de manière différente étant donné qu'ils sont faits avec le nouveau programme comptable appelé MCH2.

Le total des charges se monte à CHF 110'400.00 pour un total de produits de CHF 228'759.00 laissant un excédent de CHF 118'359.00.

0 Administration générale

Au compte 02200.3132.00 Honoraires conseillers externes, un montant de CHF 20'000.00 a été mis préventivement pour les honoraires d'avocat sur le recours de l'achat de l'immeuble rue du Musée 15, affaire qui n'est pas encore terminée.

02200.3612.10 Frais d'administration sont de CHF 18'600.00.

9 Finances et impôts

96300 Immeuble Rue de la Gare 1

96300.3430.40 Entretien : un montant de CHF 10'000.00 a été mis pour la réparation d'un problème d'eau en façade dont la cause n'a pas encore été connue.

96300.3431.00 Entretien des installations est conforme aux autres années sauf l'abonnement contre les araignées qui a été supprimé dans toute la commune soit CHF 2'900.00 pour cet immeuble.

96310.3430.40 Entretien de la cabane des Verdières, un montant de CHF 5'000.00 a été mis pour le changement du sol en carreaux blancs qui est vieux et trop salissant pour une cabane.

La Commission de la Bourgeoisie et la Commission financière provisoire ont validé ces budgets.

Lors du vote, l'assemblée de la Bourgeoisie accepte les budgets 2022 à l'unanimité.

9. Divers

Immeuble rue du Musée

Un montant de CHF 20'000.00 a été mis au budget pour les frais d'avocat car l'affaire de l'immeuble de la rue du Musée est en cours.

L'assemblée par correspondance du 3 février 2021, qui avait accepté l'achat d'un immeuble de rendement en ville, a fait l'objet d'un recours. L'opposant met en cause le fait que l'assemblée se soit faite par correspondance. Or, la Bourgeoisie n'avait pas le choix et la Préfecture avait conseillé de la faire par correspondance au vu du nombre de personnes susceptibles d'y participer. D'autres raisons sont évoquées dans le recours comme l'état de l'immeuble et un meilleur rendement possible.

DATE : 16.11.2021

M. Chassot rappelle que la mission de la Commission de la Bourgeoisie était d'acquérir un immeuble en ville avec activité commerciale, le but n'étant pas de maximiser les rendements mais de soutenir l'activité commerciale en ville.

Il n'est pas possible de revoter ce soir car le recours n'a pas encore été traité par la Préfecture et il est interdit de le faire pendant la procédure. Le bâtiment est à nouveau en vente car le propriétaire a demandé l'autorisation de le vendre, qui a été acceptée par la Bourgeoisie, car il souhaiterait concrétiser la vente. Etant donné que nous sommes au-delà du délai de paiement, les vendeurs demandent une dédite de CHF 100'000.00. L'avocat de la Bourgeoisie a répondu à l'avocat du vendeur que cette décision n'est pas entrée en force et qu'on attend !

Mme Monique Bernard demande pourquoi ne pas aider à investir chez des privés pour poser des installations de chauffage adéquats. M. Chassot rappelle que pour l'instant il faut attendre la décision de la Préfecture et que la Bourgeoisie reviendra en assemblée avec des propositions si l'achat de cet immeuble ne se fait pas.

Comme il n'y a pas d'autres questions, M. Chassot remercie les membres pour la confiance et lève la séance à 19h35.
